

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 2 (1945)

Heft: 16

Rubrik: Relire et méditer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE :

Impressions d'un élève du C. C. O. de 1945

Mes impressions, voilà une question bien imprévue, j'avoue que j'avais plutôt une mauvaise impression de ce cours. Il y a quelques mois seulement que je suis rapatrié d'un camp de concentration allemand et dès que j'ai entendu parler de camp, j'ai frémis ; mais dès les premières heures, j'ai été agréablement surpris. La vie ici développe l'esprit de camaraderie et elle forme le caractère de beaucoup d'entre nous. J'ai pratiqué intensément les sports et la culture physique alors que j'étais en France, j'avais très bien passé, et avec succès, le brevet sportif national. J'ai été surpris de voir à quel point mon corps était « rouillé » pendant mon séjour en Allemagne. Ce cours m'a permis d'assouplir et de

cultiver mon corps, je ne regrette qu'une chose c'est que ce cours soit déjà terminé.

La discipline n'était pas trop dure et j'aurais le souvenir de magnifiques heures que j'ai passées ici. Ce qui m'intéressa le plus fut les concours de patrouilles ou les qualités de chaque chef furent mises à l'épreuve. C'est en outre quelque chose que l'on ne peut pas se représenter que le sentiment qu'éprouve un Suisse de l'étranger quand il porte, pour la première fois, le drapeau de la patrie. Mon impression générale est en somme très bonne et j'espère que la tradition des cours d'I. P. sera conservée car elle prépare la jeunesse suisse à la tâche qui l'attend.

Genève, oct. 1945.

RELIRE ET MÉDITER.

Le comportement sportif

Notre dernière chronique, dans laquelle nous relevions le danger que représentait pour le jeune sportif l'admiration (lire « L'Admiration », journal No 15) qu'engendre dans le public le haut fait sportif, nous a valu une lettre intéressante de M. Philippe Kourth, professeur, auteur d'une thèse remarquée sur « Le sport et l'école ». « Que faire pour réagir ? écrivions-nous. Montrer au jeune sportif que le sport n'est pas un but en soi, mais un moyen de se développer moralement autant que physiquement ». — « Le point me semble suffisamment important pour appeler quelque développement », écrit notre correspondant dont les remarques sont si pertinentes que nous lui cédonsons volontiers la parole.

« L'idéal sportif consiste à se dépasser soi-même au sens propre, c'est-à-dire à améliorer ses performances, et, dans une compétition, à gagner. Au delà de cette acception littérale, il est nécessaire d'inclure dans l'idéal sportif le désir de se dépasser soi-même au sens moral, c'est-à-dire d'acquérir une conduite sportive. Cette conduite sportive, c'est, au delà du respect de la règle, et comme vous le dites, l'acception de la défaite, la modestie, la courtoisie envers l'adversaire (aussi bien après le match perdu que pendant), etc.

» Est-ce si difficile de faire aimer (donc pratiquer) à l'adolescent cette conduite sportive au sens élevé du terme ? Je ne le crois pas, car de lui-même il y aspire plus ou moins conscientement. C'est aux dirigeants du sport à fixer cette aspiration de façon qu'elle triomphe des aspirations contraires alimentées par le besoin de puissance et favorisées par l'attitude des spectateurs. Il y a donc un climat de l'activité sportive de l'adolescent à créer, dont on n'a encore qu'une vague idée chez nous. Pour créer ce climat, il faut que les maîtres de gymnastique et

de sport, en qui l'adolescent a foi parce qu'ils lui apprennent à réussir, lui enseignent aussi, et en y insistant, le comportement sportif.

» Du jour où les maîtres de sport, les autres maîtres, les directeurs d'école, les notabilités des clubs croiront à cet idéal sportif, c'est-à-dire au sport moyen de formation de la conduite, un grand pas sera fait, car alors ils désireront l'inculquer à l'adolescent. Avant donc que d'éduquer les jeunes sportifs dans le sens désirable, ce sont les adultes qu'il faudrait... convaincre. »

Nous n'aurions pas su mieux dire et nous souhaitons très vivement que les judicieux conseils de M. Kourth soient entendus, médités... et suivis.

(« Gazette de Lausanne »)

P. Gz.

FORMATION DES CHEFS - COURS DE SKI 1946.

L'OFI organise les cours de ski suivants pour les chefs I. P. romands :

1. 7-12.1 Lac Noir.
2. 28.1 - 2.2 Macolin.

Le cours No. 1 est prévu pour les skieurs avancés. Pour les chef qui ont déjà participé avec succès à un cours fédéral de ski, il sera considéré comme cours de perfectionnement.

Le cours No 2 de Macolin est réservé aux chefs I. P. actifs (base) qui désirent apprendre les éléments du ski pour pouvoir entreprendre avec leurs groupements des sorties, etc.

Des examens d'entrée seront organisés pour le cours 1 sur la base du programme du cours facultatif C « Ski » (voir page 19 des prescriptions sur les examens d'aptitudes physiques dans l'I. P.). Les élèves qui ne les réussiront pas seront licenciés. Il n'y a pas d'examen pour le cours 2.

Les bureaux cantonaux I. P. reçoivent les inscriptions et convoquent. Les participants se présenteront en tenue civile.